

ÉTAPE 1

SELECTION DE L'APPRENTI

Contacter le référent CFA en charge de la formation recherchée, afin de déterminer vos besoins en recrutement



Envoi par la référent CFA d'une brochure descriptive du dispositif

(juridique, financier, administratif ...) et de candidatures éventuelles

L'employeur contacte le référent CFA pour obtenir une fiche de renseignements et une fiche de missions qu'il doit obligatoirement retourner pour la mise en place du contrat

Sélection de l'apprenti par l'employeur

ÉTAPE 2 : RECRUTEMENT DE L'APPRENTI

Le référent CFA vérifie l'adéquation entre les missions confiées et les attendus du diplôme préparé



Le service administratif du CFA établit et envoie le cerfa complété à l'employeur accompagné de la convention financière.

ÉTAPE 3: ACCOMPAGNEMENT DURANT LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le CFA transmet le programme de formation pour les Maîtres d'apprentissage



L'employeur et l'apprenti vérifient, signent le contrat, et l'enregistrent selon les modalités précisées dans le mail d'envoi par le CFA

Un premier entretien entre l'apprenti, le Maître d'apprentissage et le référent pédagogique à lieu dans les 45 jours de la période d'essai



Les référents CFA restent à l'écoute de l'employeur et du Maître d'Apprentissage tout au long du parcours de l'apprenti et selon les besoins.

